
Le Québec et la Constitution : Un débat

M. Jacques Parizeau et M. Robert Bourassa à l'Assemblée nationale, le 8 novembre 1991

Six semaines après leur dépôt, les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral ont fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale du Québec entre le Premier ministre, M. Robert Bourassa, et le chef de l'Opposition officielle, M. Jacques Parizeau. Le débat a eu lieu à l'occasion d'une «interpellation» prévue par le Règlement de l'Assemblée. MM. Parizeau et Bourassa ont eu droit à dix minutes chacun pour faire une déclaration liminaire. Celle-ci a été suivie d'une période de réfutation et de questions d'autres députés. Enfin, le Premier ministre et le chef de l'Opposition ont fait des observations de clôture. Le texte qui suit est légèrement abrégé des déclarations liminaires et des réfutations. Pour le texte complet, voir le Journal des Débats, Commission permanente des institutions, le 8 novembre 1991, pp. C1-1 à C1-18.

M. Jacques Parizeau (Chef de l'Opposition)

J'ai l'intention d'examiner trois grands sujets dans ces propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral.

D'abord, les propositions fédérales, à l'égard du Québec, est-ce qu'elles sont en dessous de Meech, à peu près égales à Meech, ou supérieures à Meech? À peu près tous ceux qui se sont prononcés parmi les constitutionnalistes reconnaissent que c'est en dessous de Meech, et même assez nettement en dessous. Je pense ici à des gens aussi différents comme constitutionnalistes, comme politicologues, que Daniel Proulx, Woehrling de l'Université de Montréal, Henri Brun, Léon Dion, Alain Gagnon de McGill, Claude Morin, Patrice Garant, dans la présentation écrite qu'il a présentée au comité sur les offres.

Je vous rappelle ce que le Premier ministre disait, il n'y a pas si longtemps, au sujet de cet accord du lac Meech et des clauses qu'il comportait. Par exemple, «Je ne vois pas comment, à la lumière de tout ce qui a été dit et à la lumière des résolutions qui ont été adoptées en cette Assemblée nationale, je pourrais accepter une diminution des pouvoirs que nous avons obtenus avec l'accord du lac Meech.» (le 17 mai 1990) «Le premier ministre du Québec a prévenu le Canada anglais que, même

dans un avenir lointain, jamais un gouvernement du Québec ne pourrait consentir à revoir à la baisse les exigences minimales contenues dans l'entente constitutionnelle.» (*La Presse*, le 10 novembre 1989.) D'où l'importance de la question.

Les propositions sur la table, est-ce qu'elles sont inférieures à Meech ou pas? J'aurai l'occasion de chercher à démontrer tout à l'heure, dans une intervention subséquente, que c'est nettement moins que Meech. Et je vais ajouter ici un mot à l'égard de Meech. Moi, comme souverainiste, que les conditions de Meech soient satisfaites, vous comprendrez que cela ne me secoue pas. J'ai toujours trouvé, à bien des égards, que le projet d'accord du lac Meech était plus un hochet qu'autre chose. Mais enfin, puisque le gouvernement actuel a fait son lit à l'égard de Meech, a cherché à convaincre les Québécois que c'était important de ne pas négocier en dessous de Meech, on comprendra que je pose la question.

Deuxième question. Depuis très longtemps, les Québécois demandent à Ottawa, et divers gouvernements du Québec ont demandé à Ottawa, d'abord, qu'Ottawa reconnaisse l'exclusivité des pouvoirs du Québec dans certains domaines et, d'autre part, accepte de transférer les pouvoirs d'Ottawa à Québec. Les deux versions les plus récentes à cet égard sont le mémoire de la Chambre de commerce du Québec à Bélanger-Campeau, qui demandait un transfert massif de

pouvoirs du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec et, évidemment, le rapport Allaire, qui est maintenant la base constitutionnelle officielle du Parti libéral et qui a été signé par le premier ministre du Québec, et qui demande vraiment une dévolution massive de pouvoirs d'Ottawa vers Québec.

Là encore, sur le fond de la question, ce n'est pas ma grille d'analyse comme souverainiste. J'ai eu l'occasion de dire que je ne vois pas comment un pays pouvait accepter qu'une province ait les pouvoirs que veut lui reconnaître le rapport Allaire. Mais enfin, puisque c'est devenu la base officielle du programme du Parti libéral, il faut bien qu'on se pose la question : Dans les propositions fédérales, qu'est-ce qu'il y a qui rejoint le rapport Allaire ou qui rejoint les demandes de la Chambre de commerce du Québec, d'ailleurs?

Ma conclusion, c'est qu'il n'y a rien ou à peu près. La formation de la main-d'oeuvre transférée à Québec? Oui, mais le gouvernement fédéral veut garder un pied dans la porte, et, depuis quelques jours, on voit la dimension du pied. Reconnaître les pouvoirs exclusifs du Québec sur les mines et les forêts? Mais il me semblait que tous les Québécois savaient depuis toujours qu'on avait compétence exclusive dans le cas des richesses naturelles. Reconnaître une compétence exclusive du Québec à l'égard des municipalités? Oui, ça, c'est depuis 1867. En fait, il n'y a rien dans ces propositions fédérales ou à peu près rien qui rejoigne le rapport Allaire. Et au fond, les libéraux ne sont pas dupes.

Mario Dumont, président des Jeunes Libéraux, disait le 25 septembre 1991 : «Le document d'Ottawa ne contient à peu près aucune correspondance avec le rapport Allaire. Même avec le minimum qu'était Meech, les correspondances n'y sont pas.» Michel Bissonnette, le 25 septembre, ex-président de la Commission-Jeunesse et membre du comité Allaire : «Dans ce que proposait le rapport Allaire, Bélanger-Campeau et même Meech, il y avait un fil conducteur, la nécessité d'un nouvel ordre de gouvernement.» Or, Ottawa propose, au contraire, une vision centralisatrice. Ils n'ont visiblement pas compris le message. M. Fernand Lalonde, ancien ministre – et à bien des égards, éminence grise de bien de choses qui se sont passées dans le Parti libéral – le 25 septembre aussi, dans *Le Journal de Québec*, comparait, «le rapport Allaire et le projet fédéral, sur le plan des propositions, c'est très, très loin. Sur le transfert de pouvoirs, le projet fédéral n'offre pas grand-chose.»

Troisième ordre de questions que je voudrais aborder : la centralisation des pouvoirs économiques. Le gouvernement fédéral, dans ses propositions, se donne des pouvoirs nouveaux d'une ampleur telle qu'en fait on a soutenu – je pense à juste titre – dans à peu près tous les milieux du Québec, et singulièrement dans les milieux d'affaires, qu'il s'agissait là d'une forme de centralisation qui est susceptible de faire courir des risques sérieux à un certain nombre d'institutions québécoises dans leur fonctionnement et des risques sérieux au caractère distinctif des politiques économiques du

gouvernement du Québec. Et ce n'est pas un droit de retrait pour trois ans, par exemple, qui est susceptible de corriger ce qui est vicié à sa base.

Nous nous trouvons donc face à une situation où, moins que Meech, à peu près rien d'un transfert de pouvoir et, d'autre part, une tentative de centralisation économique par Ottawa qui peut vouloir dire la fin de cette originalité des politiques économiques dont Québec s'est doté au fur et à mesure du passage des années. Ce sont les principes mêmes de ces propositions que je soulève. Qu'on me dise, à l'heure actuelle, comme le Premier ministre le disait il n'y a pas très longtemps : Les principes sont acceptables, mais ce sont les modalités ou l'expression qui est inacceptable. Je soutiens que ce sont les principes mêmes de ces propositions qui sont viciés et je pense qu'il faut en tirer, un certain nombre de conclusions.

❖❖❖ M. Robert Bourassa (Premier ministre)

On sait que, historiquement, le gouvernement du Québec a toujours refusé le rapatriement de la Constitution canadienne à moins qu'on actualise, si on peut dire, la Constitution de 1867. Les Québécois et ses gouvernements jugeaient que cette Constitution, qui avait été acceptée en 1867, un siècle plus tard à toutes fins pratiques, exigeait d'être modernisée, de relever les nouveaux défis des sociétés contemporaines ou des sociétés modernes.

C'est donc pourquoi, en 1964, le gouvernement qui m'a précédé, le gouvernement de M. Lesage, n'avait finalement pas accepté une entente visant cette question. C'est pourquoi également MM. Johnson et Bertrand adoptaient la même attitude. C'est pourquoi, en 1971, lorsqu'il a été jugé que le partage des pouvoirs qui accompagnait le rapatriement de la Constitution, même si, à ce moment-là, on accordait le droit de veto au Québec, aux différentes régions, lorsque nous avons jugé que le partage des pouvoirs n'était pas suffisant pour satisfaire les demandes traditionnelles du Québec, nous nous sommes opposés à ce rapatriement unilatéral. En 1975, cela a été l'un des thèmes de l'élection, comme vous vous souvenez.

Le Parti québécois a été élu et s'est engagé à faire un référendum, il a fait son référendum sans être assuré de le gagner, il l'a perdu. Le résultat a été le rapatriement unilatéral de la Constitution contre le consentement de l'Assemblée nationale, presque unanimement, et, même si ce rapatriement avait été l'oeuvre d'éminents Québécois, le gouvernement du Québec était le seul dont on n'avait pas tenu compte vis-à-vis de la décision qui avait été prise.

La défaite référendaire a abouti au rapatriement unilatéral, plaçant le Québec dans une position de faiblesse, et quelle illustration plus éloquente de cette position de faiblesse où se trouvait le Québec à la suite de la défaite référendaire que l'offre qui a été faite par le gouvernement du Québec, à ce moment-là, de négocier le droit de veto politique qu'il

possédait. Le Québec possédait un droit de veto politique puisqu'il l'a exercé en 1964 et en 1971.

Lorsque nous avons pris le pouvoir en 1985, nous avons décidé de tenter de normaliser la situation. Alors que les défis économiques étaient particulièrement exigeants, alors que mon parti avait été élu sur la priorité à accorder aux questions financières et économiques, alors que la pression de l'opinion publique, à toutes fins pratiques à ce moment-là, n'était pas très forte pour aborder les questions constitutionnelles, mon gouvernement a décidé que, historiquement, il devait assumer ses responsabilités et faire tout en son possible pour que l'injustice de 1982 soit réparée.

Il a donc fait des propositions, les cinq propositions du lac Meech, qui dérivait en partie, en très bonne partie, des propositions qui avaient été adoptées par l'ensemble des militants du Parti libéral, pas la totalité – nous n'avions pas pu accepter en totalité les propositions du Parti libéral – mais cela reflétait en très bonne partie ces propositions. Et nous avons négocié durant plusieurs années pour faire accepter ces propositions. Nous avons réussi, dans une première étape, à les faire accepter, en 1987, de nouveau en 1990 et, finalement, le processus constitutionnel nous a empêchés de les faire ratifier et qu'elles deviennent la loi du pays.

Comme en 1971, j'avais refusé d'accepter le rapatriement de la Constitution parce qu'à mon point de vue, au point de vue du gouvernement et de mon parti, cela n'allait pas dans le sens de l'histoire. En 1990, j'ai agi de la même façon, c'est-à-dire que je n'ai pas accepté qu'on rejette ainsi des propositions qui avaient été ratifiées à deux reprises. Nous essayons donc maintenant, à la suite de la loi 150 qui a fait presque l'unanimité au Québec, de pouvoir obtenir réparation de l'injustice de 1982, de même que de l'injustice de 1990.

Je me permettrai de souligner que la crédibilité de mon honorable ami, le chef de l'Opposition, quand il invoque l'accord du lac Meech et quand il invoque le rapport Allaire, n'est pas particulièrement impressionnante. Son parti, lorsque nous avons proposé l'accord du lac Meech, l'a dénoncé en disant que c'était moins que rien. Aujourd'hui, il en fait un point de référence, admet-il pour fins de discussion, mais il le juge suffisamment important pour en faire un point de référence. Pour ce qui a trait au rapport Allaire, le chef de l'Opposition se souvient très bien que, lorsque le rapport Allaire a été rendu public, il l'avait interprété comme une agression sournoise vis-à-vis le Canada anglais et, aujourd'hui, il en fait une référence pour évaluer les propositions qui pourraient être acceptées par le gouvernement du Québec. Je pose simplement cette question parce que je trouve que les prémisses du chef de l'Opposition, dans sa discussion, me paraissent quelque peu vulnérables. Mais là n'est pas le fond du débat. Le fond du débat, c'est : est-ce que les propositions fédérales peuvent servir de base de discussion, peuvent permettre au gouvernement du Québec de poursuivre le dialogue?

Nous avons dit dans une première évaluation, en septembre dernier, que le document nous paraissait très incomplet, que dans le cas, notamment, de l'union économique, nous ne pouvions pas accepter le libellé tel qu'il était – on aura l'occasion d'en discuter plus en détail – qu'il était possible d'arriver à la concertation nécessaire entre les différents partenaires du Canada, qu'il était possible d'arriver à cette concertation sans changement constitutionnel et que cette forme de fédéralisme autoritaire qui se trouve implicitement exprimée dans les propositions ne paraît pas très convaincante quand, on l'a dit, on examine la gestion économique du gouvernement central depuis 20 ou 25 ans. Plus d'un tiers du service des revenus fédéraux est affecté au service de la dette. C'est deux fois plus que le Québec et beaucoup plus que la plupart des autres provinces.

Je crois que nous ne pouvons pas, alors que nous avons adopté la loi 150, donner d'opinion définitive sur des propositions préliminaires, alors que ceux qui ont fait ces propositions ont dit clairement qu'elles étaient préliminaires. On dit clairement qu'elles seraient vraisemblablement modifiées, lesquelles propositions ont été faites, dans plusieurs cas, sans libellé juridique qui nous permette d'avoir une opinion sur leur portée réelle. Nous avons dit que, sur le plan des principes, il y avait des progrès ou il y avait des éléments qui permettaient une discussion utile, mais le gouvernement ne respecterait pas une loi de l'Assemblée nationale, la loi 150, s'il prenait position d'une façon finale sur des propositions qui sont là pour être discutées.



M. Jacques Parizeau (Chef de l'Opposition)

Je ne peux pas me commettre sur ces propositions, à l'heure actuelle, parce qu'il y a un comité de la loi 150, créé en vertu de la loi 150, qui doit examiner ça. M. le Président, puis-je rappeler que vous-même, en tant que président de ce comité, avez dit qu'il n'y aurait pas de recommandations à l'Assemblée nationale faites à l'égard de ces propositions constitutionnelles fédérales puisque le mandat de votre comité prévoit que vous ne pouvez pas faire de recommandations s'il ne s'agit pas de propositions qui lient le gouvernement fédéral et les provinces.

Donc, si le Premier ministre se sert de ce prétexte pour ne pas se commettre, il risque d'attendre longtemps puisque, de toute façon, il est entendu que ce comité créé en vertu de la loi 150 ne fera pas de recommandations. Il va bien falloir qu'à un moment donné le Premier ministre fasse, lui, des recommandations quant à ce qu'il veut trouver ou pas dans la formulations des propositions fédérales.

À cet égard, est-ce que le Premier ministre convient qu'en restreignant la portée de la société distincte – on revient à Meech – à la langue, la culture et au Code civil, même en ajoutant le mot «notamment», la portée de la société distincte est considérablement diluée et, en fait, n'a à peu près plus de

portée quant à la Charte et plus aucune portée quant aux autres dispositions de la Constitution. Est-ce que le Premier ministre continue de penser qu'il lui faut un droit de veto qui n'apparaît pas dans les propositions fédérales?

Le dernier numéro de la Société de droit international économique du Canada comporte une citation, une entrevue du Premier ministre du Québec dont on tire la phrase suivante : «On comprendra donc pourquoi le Québec, État français dans le marché commun canadien, doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires à la protection et à la promotion de son caractère distinct, tel un veto en matière constitutionnelle.»

Ce n'est pas moi qui le demande, le veto. Qu'est-ce que vous voulez? Moi, je veux que le Québec devienne un pays. C'est le Premier ministre qui dit : Je veux un veto, puis les propositions constitutionnelles disent : Vous n'en aurez pas. Est-ce qu'il est prêt à signer des propositions constitutionnelles, des offres fédérales qui ne comporteraient pas un droit de veto? Mais qu'il le dise si, pour lui, c'est fondamental. Ça veut donc dire que, s'il n'y a pas de droit de veto dans ces propositions, il ne signera pas. Est-ce que je l'interprète correctement?

Qu'est-ce qu'il pense de ces dispositions de l'accord du lac Meech qui n'apparaissent pas dans les propositions fédérales comme, par exemple, la nomination des trois juges de la Cour suprême sur laquelle il devait faire des recommandations? Spécifiquement, comme gouvernement du Québec, c'est disparu. Qu'est-ce qu'il pense de cette disparition? Pour le Sénat, l'accord du lac Meech prévoyait que les nominations seraient faites sur des recommandations du gouvernement du Québec. Maintenant, on nous dit que cela sera élu et que la répartition des sièges sera plus équitable. Actuellement, le Québec a 25 % des sièges au Sénat. Plus équitable, cela veut dire moins. Qu'est-ce que le Premier ministre pense de ça, d'avoir un poids au Sénat, un poids du Québec relativement plus faible?

Là, nous parlons de Meech. Tout cela est nettement au-dessous de Meech et, pourtant, le Premier ministre a dit : Je ne négocierai pas en bas de Meech. C'est un principe majeur, c'est un principe qui apparaît. Ottawa dit : Vous allez avoir moins que Meech. Est-ce que le Premier ministre dit toujours : Je veux au moins autant que Meech? S'il le pense, mais qu'il le dise. J'allais dire : C'est important, même pour les gens à Ottawa, de savoir que le Premier ministre tient toujours à négocier au niveau de Meech et n'acceptera rien en bas de Meech. Mais je pense que c'est une responsabilité qu'à le premier ministre du Québec de dire cela à Ottawa, lui qui veut que le système fédéral fonctionne.

 **M. Robert Bourassa (Premier ministre)**

Je comprends très bien que le chef de l'Opposition mette l'accent sur les éléments dans les propositions qu'on ne retrouve pas dans le lac Meech. Le chef de l'Opposition sait fort bien que le gouvernement fédéral, dans

ses propositions – et admettons au passage que le gouvernement fédéral a respecté la loi 150. Je veux dire qu'il y en a plusieurs au Canada anglais qui auraient pu dire : «Bon, si cela ne fonctionne pas, nous, nous allons fixer notre propre agenda. Que le Québec fasse son référendum sur la souveraineté ou sur une autre formule, et on verra après.»

Je ne suis pas sûr que le climat de stabilité politique qui est essentiel au Québec pour sa stabilité économique aura été amélioré. Le gouvernement fédéral a accepté le processus de la loi 150. C'est vrai que la formulation de la société distincte est différente. Mais c'est également vrai que les interprétations sont aussi différentes. Il y en a qui ont dit que c'était plus fort que dans le lac Meech. Il y en a même qui ont dit que cela pouvait conduire hypothétiquement à des gestes dramatiques de la part du gouvernement du Québec. Il y en a d'autres qui ont dit que cela avait moins de portée que dans l'accord du lac Meech.

Nous ne sommes pas ici ce matin pour analyser d'une façon juridique alors que la commission a précisément pour objectif d'examiner ce concept-là. Je pense bien que le chef de l'Opposition, s'il est sérieux, ne s'attend pas à ce que le Premier ministre aujourd'hui donne, s'improvise expert juridique et donne un avis final sur le concept comme tel, sur la portée du concept qu'on a largement débattu durant l'accord du lac Meech et qui continue d'être débattu de part et d'autre.

On doit admettre que, malgré une opposition au Canada anglais sur ce concept-là, quelle que soit sa formulation, on le retrouve dans l'application de la Charte. On doit admettre que ceux qui s'opposaient à ce concept... Je pense au premier ministre de Terre-Neuve qui disait, l'an dernier, qu'il n'était pas question qu'on tienne compte des droits collectifs dans l'interprétation des droits individuels sur le territoire du Québec, que jamais il accepterait qu'on tienne compte des droits collectifs. On admet aujourd'hui qu'il dit qu'il est d'accord pour qu'on tienne compte des droits collectifs. Nous pourrions parler très longtemps sur cette question de la signification juridique de la société distincte.

Quand je vois des doctes savants venir nous faire la leçon sur la perte du droit de veto, il y a quelques jours, alors que c'est eux qui ont conseillé le chef du gouvernement pour le mettre sur la table, cela prend tout un culot! On a beau avoir le goût de la publicité, il faut quand même rester un peu cohérent.

Alors, dans la question du droit de veto, il est quand même important de réaliser de part et d'autre, surtout de la part de ceux qui ont commis la tragique erreur de le rendre négociable, que notre gouvernement essaie de le récupérer. Il en avait récupéré une partie sur les institutions. Ça demeure, comme je l'ai dit, un objectif fondamental du gouvernement du Québec. Mais, dans une première étape, étant donné que cela suppose l'unanimité, et, d'ailleurs, dans les propositions, on s'y réfère comme à un objectif, nous insistons sur d'autres aspects qui nous paraissent également importants pour l'avenir du Québec : le transfert des pouvoirs, la question du pouvoir de

dépenser. Le chef de l'Opposition, curieusement, n'a pas parlé des propositions sur le pouvoir de dépenser. Ça fait 30 ans qu'on demande, au Québec, tous les gouvernements, une limitation du pouvoir de dépenser. Il y en a une qui est offerte. Peut-être qu'elle n'est pas parfaite, mais pour la première fois et d'une façon élargie - cela avait été également proposé dans le cas du lac Meech - on a, de la part du gouvernement fédéral, formellement, juridiquement, la reconnaissance de limiter son pouvoir de dépenser, qui a été à la source de combien de chevauchements et de combien de gaspillages de fonds publics. Alors, ça, c'est un aspect des propositions que, curieusement, n'a pas signalé le chef de l'Opposition. L'immigration, pouvoir fondamental pour l'avenir culturel du Québec, on retrouve cela dans les propositions. Ça aussi, on n'en a pas parlé, de l'autre côté.

M. Jacques Parizeau (Chef de l'Opposition)

Je ne comprends pas le Premier ministre de venir nous dire que les avis sont partagés quant à la signification de la société distincte dans les propositions fédérales. J'ai lu à peu près tous ceux qui ont pu écrire là-dessus, et on n'arrête pas les citations. Il ne va trouver qu'une seule exception, je pense, parmi les constitutionnalistes dont je parlais tout à l'heure, c'est M. Patrice Garant - j'imagine que c'est à cela qu'il faisait allusion. Dans son témoignage devant votre commission, M. Patrice Garant a contredit le texte écrit qu'il avait déposé devant la commission. C'est à peu près tout ce qu'on peut trouver. Pour le reste, tout le monde est d'accord que c'est réduit.

Ça fait six semaines que le Premier ministre nous a dit qu'il attendait des avis juridiques; j'imagine qu'il les a reçus. Mais, qu'il me donne donc un cas de constitutionnaliste qui dit que le concept de société distincte, tel qu'il apparaît dans les propositions fédérales, est plus large que ce qui apparaissait dans le lac Meech. Au contraire, c'est restreint. C'est tellement restreint que je voudrais, à cet égard, citer - et je vais le faire en anglais, je n'ai pas de traduction - une intervention du sénateur MacEachen au comité Castonguay-Dobbie, qui cherche à faire indiquer par le sous-ministre de la Justice, M. Tait, à Ottawa, le sens de la société distincte. «Mr. Chairman, I take it from the answer that it is the view of officials that the inclusion of the distinct society clause in this particular section or part of the Constitution would not affect the scope - l'étendue - or content - le contenu - of any right currently guaranteed in the Charter. That is the clarification and it is very helpful.» Et M. le sous-ministre de la Justice, M. Tait, dit : «I would accept that way of putting it», ce qui veut dire qu'on comprend que M. Clyde Wells l'ait acceptée, la société distincte, cela ne veut plus rien dire! On comprend fort bien la réaction que M. Clyde Wells donnait à la presse le 23 octobre, en disant : «Je n'ai jamais rejeté le concept de société distincte pour le Québec, mais le fait qu'on pouvait interpréter toute la Constitution par

cette particularité.» Ça n'existe plus. Ah! il est d'accord. Bien sûr, il est d'accord. C'est à cela que le Premier ministre se range? Mais il a accordé une telle importance à cette clause de la société distincte! Pensez que le Premier ministre a déjà dit en cette Chambre que, si la clause de la société distincte ne primait pas sur la Charte, ce serait pire que le statu quo. Mais, au moins, qu'il répète ça, juste pour qu'on soit tout à fait certains qu'il est toujours du même avis.

Sur le plan du veto, on n'a pas parlé de particularités, c'est-à-dire de tentatives d'avoir un droit de veto. Moi, je n'ai jamais entendu le Premier ministre dire ça. Encore une fois, qu'il ne s'appuie pas sur nos attitudes pour se justifier. Nous, on veut avoir un pays. Vous comprenez qu'un droit de veto, on ne sait pas quoi en faire. Dans cette optique-là, je ne sais pas quoi faire avec un droit de veto. Un droit de veto à l'égard de qui, quand on a son pays à soi? C'est le Premier ministre qui veut avoir un droit de veto, mais aujourd'hui, il a l'air de dire que cela va être une tentative plutôt qu'une exigence?

D'autre part, il mentionnait le pouvoir de dépenser. Ce qu'il y avait dans Meech était assez particulier. On recule par rapport à ça, parce que, maintenant, il y a la question des objectifs qu'il faut satisfaire les programmes nationaux. L'immigration, mais l'immigration dans Meech, il y avait la possibilité, par un vote du Parlement fédéral et de Québec, de pouvoir régler le problème de l'immigration entre les deux gouvernements. Et maintenant, nous apprenons, dans les propositions fédérales, que cela va prendre sept provinces, le fédéral, sept provinces et 50 % de la population, il va me dire que ce n'est pas un recul par rapport à Meech? Et ce qui apparaît ce matin, c'est que le gouvernement est en pleine reculade.

M. Robert Bourassa (Premier ministre)

Le chef de l'Opposition dit : «Nous, on se bat pour avoir un pays.» Ils ont fait un référendum qu'ils ont perdu. Avec quel résultat? Avec le résultat qu'il a fallu négocier en position de faiblesse. Il faut faire la distinction entre les objectifs et les risques qu'on assume en voulant les réaliser quand le peuple ne suit pas. Et, si nous devons aujourd'hui combattre pour récupérer le droit de veto, c'est parce que vous avez placé le Québec en position de faiblesse. C'est une réalité qu'on ne peut pas éviter.

Je ne crois pas que, dans la période qui nous est accordée, on devrait discuter sur tous les raffinements juridiques que peut comporter une clause constitutionnelle, mais je retiens un point soulevé par le chef de l'Opposition quand il m'a cité. Il a dit : «Le premier ministre a dit que si on apporte un amendement qui se trouve à atténuer d'une façon spécifique l'application de la Charte, c'est pire que le statu quo.» On est obligés de constater que l'amendement qui est apporté vise précisément à ce que l'interprétation de la Charte tienne compte que le Québec est une société distincte. Nous avons pu faire adopter des lois pour protéger la culture. Je ne pense pas qu'on puisse

dire que la menace que le Québec ne possède pas des pouvoirs pour protéger la culture. Il l'a fait avec la loi 22, il l'a fait avec la loi 101, il l'a fait avec la loi 178, sans que le Québec ne soit reconnu comme société distincte. Mais là, nous avons une protection additionnelle dans la mesure où l'application de la Charte est considérée. Alors, je ne vois pas en quoi le chef de l'Opposition ne peut pas admettre que, dans ce contexte-là, ceux qui auront à interpréter les lois québécoises devront tenir compte que le Québec est une société distincte. C'est important parce que, quand on a proposé le livre bleu avec 23 demandes, mon prédécesseur, M. Lévesque, avait dit : «La plus importante, c'est la reconnaissance du Québec comme société distincte. Quant aux autres, on pourra négocier éventuellement, mais celle-là, elle doit être très importante.»

Alors, je dis au chef de l'Opposition qu'il y a des avis : ils ne sont pas complets. Je ne vois pas l'utilité, alors qu'il y a toutes les questions de nature économique et financière à aborder, de prolonger un débat sur un concept juridique, alors que les avis, les analyses juridiques ne sont pas encore complétés. Tout ce que je dis au chef de l'Opposition, c'est quand il m'invoque pour dire que cela ne doit pas affaiblir l'interprétation de l'article 1 de la Charte, je le réfère au texte qui mentionne que, dorénavant, non seulement les juges devront tenir compte des limites raisonnables aux droits des personnes, mais ils devront également tenir compte que le Québec est une société distincte.

Pour ce qui a trait à la question du pouvoir de dépenser, je répète ce que j'ai dit tantôt. Au moins, nous avons là, pour la première fois - et Dieu sait comment le chef de l'Opposition, comme conseiller de M. Lesage et d'autres premiers ministres, et comment nous-mêmes, durant des décennies et des décennies, nous nous sommes efforcés d'obtenir une limite à ce pouvoir de dépenser qui a déséquilibré le partage des pouvoirs entre les niveaux de gouvernement.

Si, aujourd'hui, nous devons nous battre pour récupérer des pouvoirs qui nous ont été accordés par la Constitution de 1867, c'est à cause du pouvoir de dépenser. Alors, admettons franchement que la formule est perfectible, mais que la volonté de limiter le pouvoir de dépenser, pour la première fois, d'une façon aussi précise, se retrouve dans des principes d'une proposition fédérale...



M. Jacques Parizeau (Chef de l'Opposition)

Nous allons aborder, maintenant, le troisième volet que j'avais annoncé, c'est-à-dire celui des propositions constitutionnelles proprement économiques. Je vous indique tout de suite, d'ailleurs, que dans ce domaine à peu près tout est rédigé en termes juridiques. C'est très précis. C'est très bien défini dans le document fédéral.

De ces propositions économiques, je pense que celle qui en a le mieux résumé la teneur, et d'ailleurs de l'ensemble de ces propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, c'est

la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources qui disait, le 27 septembre : «Le gouvernement fédéral a laissé au Québec les aspects émotifs, comme la société distincte, mais a conservé ce qui est rationnel, comme l'économie. Je pense que ce n'est pas acceptable. Le Québec a prospéré avec le modèle économique qu'on s'est donné et va en avoir besoin pour continuer.»

C'est remarquable. Je pense que cela dit tout. Le gouvernement fédéral se donne trois pouvoirs : celui de légiférer en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité du fonctionnement de l'union économique. Et l'union économique est définie dans des termes tels qu'au fond n'importe quelle politique du gouvernement du Québec qui voudrait s'adresser au Québec, à des entreprises québécoises par rapport à d'autres entreprises d'ailleurs, pourrait en pratique et juridiquement être interdite. Ça couvre pas mal de choses.

Par exemple, je peux vous dire tout de suite qu'en vertu de ça, la Société de développement industriel, la SDI, dont notre ministre de l'Industrie et du Commerce bien-aimé chante les louanges constamment, la SDI devient inconstitutionnelle parce que tout son mode d'opérer consiste à favoriser des entreprises du Québec par rapport à des entreprises qui ne sont pas du Québec. On peut trouver une foule d'autres exemples de cet ordre.

Mais le gouvernement fédéral se donne aussi le pouvoir de déclarer des lois fédérales ou provinciales d'intérêt national. C'est-à-dire qu'il se donne le pouvoir de faire tout ce qu'il trouve utile pour l'union économique, mais aussi le contraire, tout ce qu'il jugerait utile et qui n'irait pas dans le sens de l'union économique. On se souvient peut-être de la ligne Borden, de cette fameuse frontière entre le Québec et l'Ontario, qui a amené la disparition de la moitié du centre de raffinage pétrolier à Montréal et qui a fait courir des risques épouvantables aux centres pétrochimiques, cela serait constitutionnalisés. Le gouvernement fédéral peut faire une chose et faire son contraire, s'il le juge bon.

Troisièmement, le gouvernement fédéral se donne le droit d'adopter des lignes directrices destinées à améliorer la coordination des politiques budgétaires et financières. Le Premier ministre ne s'est pas beaucoup prononcé sur les deux premiers pouvoirs. En fait, il n'a pas dit grand-chose là-dessus. Il a plutôt essayé d'en atténuer la portée. Mais il est sorti sur le troisième et, là je dois dire que je ne le comprends pas parce qu'il dit : «Non, non ces lignes directrices sur le plan budgétaire, cela peut aller trop loin.» Je dis que je ne le comprends pas pour la raison suivante : cela fait des années que le Premier ministre nous dit : «quand il y a une monnaie commune, il faut qu'il y ait une politique fiscale commune ou, en tout cas, compatible, et c'est cela qui exige une structure politique commune.»

Là, on a une monnaie commune au Canada. Le gouvernement fédéral dit on va harmoniser les politiques

budgetaires, et je vais prendre les moyens pour les harmoniser, les politiques budgétaires, et le premier ministre du Québec dit non je ne marche pas là-dedans. Moi, je ne comprends pas. C'était, il me semble, dans la ligne de ses convictions à la fois économiques et fédéralistes d'accepter cette initiative fédérale comme jouant exactement dans le sens de ce qu'il entend par une économie et une politique bien menée.

Il est clair que nous ne pouvons pas, comme Québécois, tous ensemble, accepter ces propositions fédérales sur l'économie, cette centralisation, ce geste extraordinaire de centralisation économique par le gouvernement central. Nous ne pouvons pas l'accepter. Est-ce qu'on peut demander au Premier ministre de le dire clairement, pas seulement au sujet de la troisième clause, mais des trois pouvoirs dont je viens de parler?

M. Robert Bourassa (Premier ministre)

Je suis très heureux, enfin, qu'on aborde les questions économiques qui sont quand même, à mon sens, prioritaires dans tout cela, même si les autres aspects demeurent fondamentaux.

Il y a trois choix pour les Québécois. Il y a l'union économique proposée par nos amis d'en face. On me permettra d'en dire quelques mots. Il y a l'union économique proposée par les autorités fédérales, dans une forme de fédéralisme autoritaire que j'ai décrit comme inacceptable. Il y a l'union économique qui met l'accent sur la concertation intergouvernementale.

Brièvement, tantôt, j'ai signalé que la crédibilité du gouvernement fédéral pour imposer ses objectifs économiques était faible. Quand je parle du gouvernement fédéral, je ne m'adresse pas uniquement à celui qui nous dirige actuellement. On pourrait même s'adresser davantage à ceux qui l'ont précédé parce que c'est eux qui ont déclenché cette spirale de l'endettement. Alors, ils ne peuvent pas dire aux provinces qui ont réussi, avec beaucoup de sacrifice dans plusieurs cas, à gérer d'une façon plus fructueuse : «Vous allez nous donner les pouvoirs pour vous dire de faire ceci et de faire cela.» La concertation budgétaire, elle peut se faire entre les gouvernements avec, c'est évident, des propositions, une intervention ou un rôle fédéral.

On a les mêmes lectures, le chef de l'Opposition et moi. On rapportait, dans une revue économiques qu'il connaît bien, qu'actuellement, on discute, entre l'Italie et le Marché commun, de réduire le déficit de l'Italie, en disant : «Si on a une monnaie commune, on ne peut pas avoir des niveaux de déficit qui soient trop disparates, trop importants.» Alors, nous, nous croyons en une union économique canadienne. On a posé des gestes. Nous avons posé des gestes, comme gouvernement entre nous, pour réduire les barrières tarifaires, et c'est ce que nous privilégions comme union économique. J'ai, là-dessus, l'appui de tous les milieux d'affaires et des milieux des travailleurs, non seulement du Québec, mais de l'extérieur.

Mais parlons de l'union économique de nos amis d'en face, qui est le troisième choix, cette union économique par traité où on est prêt à abdiquer totalement ou à assumer un rôle minoritaire. Parce que la monnaie, les taux d'intérêt, c'est quand même un élément vital. On est prêt même à utiliser la monnaie canadienne contre la volonté de nos partenaires. C'est ce qu'a dit le chef de l'Opposition.

Le chef de l'Opposition a cité plusieurs pays qui acceptaient, Panama et d'autres. Alors, je dis au chef de l'Opposition comment peut-il rester crédible? Parce que là, on parle du bien-être de tous les citoyens. Une union économique boiteuse peut avoir des effets désastreux, il le sait fort bien. Comment peut-il demeurer crédible dans sa critique de l'union économique, alors qu'il propose une formule qui ne peut fonctionner en aucune façon d'une façon acceptable? Comment peut-il penser qu'il n'y aura pas de problème, que cela ne coûtera rien. Comment peut-il demeurer crédible?

Mais je suis quand même heureux que pour ce qui a trait à des propositions fédérales, il ait décidé d'appuyer le gouvernement du Québec de manière à empêcher d'avoir cette forme de fédéralisme qui irait contre l'intérêt, à mon sens, de la grande majorité des Canadiens.

M. Jacques Parizeau (Chef de l'Opposition)

Je pense que, là, le Premier ministre vient d'ouvrir une nouvelle porte en voulant discuter de la forme que peut prendre la souveraineté-association. Il est clair que ce n'est pas en fin de débat et en quelques minutes qu'on va passer à travers ces questions. Mais, s'il est prêt à un autre débat comme celui-ci, je l'accepterai volontiers et je lui en fais la proposition.

Oui, ce serait intéressant de discuter du maintien de l'espace économique canadien, comme l'ont souhaité à peu près tous ceux qui se sont présentés devant Bélanger-Campeau. Je pense que cela faisait l'unanimité de tout le monde. Oui, il est important, je pense, dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec, que les liens existants avec le Canada demeurent. Il est important de dégager que beaucoup de ces liens vont, en fait, être maintenus de façon à peu près automatique.

Je pense ici à la libre circulation des capitaux, par exemple. Récemment, une étude du C.D. Howe Institute était très claire à ce sujet. Il n'y a vraiment aucun moyen, enfin raisonnable, par lequel le gouvernement canadien pourrait empêcher la libre circulation des capitaux. Dans d'autres cas, sur le plan de la liberté des produits, des services, de la circulation des produits et des services, là, il y a un certain nombre d'exigences de notre époque qu'on appelle le GATT, qu'on appelle l'entente canado-américaine de libre-échange, qui vont faire en sorte que, oui, ces liens économiques de l'espace actuel vont être maintenus. Mais de là à reconnaître constitutionnellement - parce que c'est de cela dont nous parlons ce matin - des pouvoirs économiques au gouvernement fédéral absolument

exorbitants qui, en pratique, permettraient - auraient permis, s'ils avaient existé dans le passé - d'empêcher une bonne partie de ce qui a fait l'originalité des politiques économiques et financières du Québec depuis des années sous tous les gouvernements, depuis celui de M. Lesage, et quel carcan cela représenterait pour l'avenir!

Et on répond souvent à Ottawa : «Nous allons être raisonnables dans l'application de ces pouvoirs.» Bien oui, on est raisonnable une journée et on ne l'est pas la journée suivante. Et, d'autre part, il n'y a pas de droit sur l'éternité en politique, les gens changent. On nous répond aussi : «Ces pouvoirs pourraient être aménagés, arrangés.»

Mais je reviens à ce que disait le Premier ministre en parlant des propositions fédérales. Les principes sont acceptables, c'est la formulation qui est inacceptable. Les pouvoirs que le fédéral veut se donner, ces pouvoirs-là sont, dans leur principe même, inacceptables pour nous. Il y a une foule de choses qu'on n'aurait jamais pu faire si ces pouvoirs-là avaient existé. Ça va de la déréglementation des institutions financières à mon taux, mon toit, corvée-habitation ou à toute une série de politiques d'aide aux entreprises; cela en couvre très large. C'est dans ce sens que je demande encore au Premier ministre : Vous comprenez ces choses aussi bien que moi, vous comprenez quel effet ces pouvoirs auraient sur les offices de commercialisation des produits agricoles au Québec, sur le lait en particulier, vous le savez très bien. Pourquoi ne dites-vous pas non?»

 M. Robert Bourassa (Premier ministre)

Je vais être très bref parce qu'on est d'accord, finalement, sur l'union économique. On comprend que le fédéral puisse vouloir favoriser une union économique plus forte, mais on n'est pas d'accord avec les moyens, notamment l'utilisation de la Constitution pour arriver à cette fin-là. Donc, on est d'accord. Revenons aux autres choix. Ça ne donne rien de prolonger le débat quand on est d'accord. Mais on peut parler de l'union économique, parce que le chef de l'Opposition, curieusement, propose une monnaie, mais deux citoyennetés.

Alors il faut examiner cela. Il faut voir comment on peut avoir une union économique qui puisse fonctionner, qui puisse être crédible. Comment on peut avoir une union économique par traité? C'est une différence fondamentale. J'admets que le chef de l'Opposition et moi-même, on travaille dans l'intérêt du Québec, on est de vieux complices dans la défense des intérêts du Québec, mais on n'a pas les mêmes méthodes de calcul.

Je dis au chef de l'Opposition que s'il veut, «les yeux dans les yeux des Québécois», pour prendre une expression, les assurer de la viabilité de l'union économique, il ne peut pas, honnêtement, sur le plan intellectuel, nier qu'il faut, pour appuyer cela, une structure politique. Je pourrais citer plusieurs personnalités qu'il respecte, je pourrais citer le chancelier de

l'Allemagne qui va parler de l'union monétaire et des liens avec l'union politique et qui a pour objectif de faire le lien avec l'établissement d'une monnaie commune, avec l'union politique. Le chancelier lui-même le disait clairement : «Si nous voulons avoir plus de pouvoirs communs, il nous faut accroître les pouvoirs du Parlement qui est déjà élu au suffrage universel.»

Ce n'est pas une question d'État-nation, ce n'est pas une question de patriotisme, nous sommes d'accord, c'est une question simplement d'efficacité de la gestion. Le chef de l'Opposition a cité imprudemment le rapport C.D. Howe, parce que, dans le même rapport, on mentionne que cette union monétaire commune à deux pays souverains risquerait de ne pas être crédible, risquerait de laisser prévoir une monnaie différente, avec une fuite de capitaux. Le chef de l'Opposition a été ministre des Finances, il sait que le Québec doit emprunter 10 000 000 000 \$ à 12 000 000 000 \$ par année, incluant Hydro-Québec. Il sait, s'il y a un climat d'incertitude et d'instabilité, les taux d'intérêt qu'il faut payer, la prime. Il sait aussi, comme ex-ministre des Finances, que le revenu par tête des Canadiens ???? est inférieur à la moyenne canadienne, donc, automatiquement, il y a des transferts fiscaux qui sont faits au Québec. Il sait tout cela, l'ex-ministre des Finances. Qu'est-ce qu'il attend pour se convertir? Il s'est déjà converti à la monnaie commune; il était pour la monnaie québécoise. Qu'est-ce qu'il attend pour se convertir à l'union politique de manière à réaliser l'union sacrée?

 M. Jacques Parizeau (Chef de l'Opposition)

Juste une chose en passant, pour déplorer un peu que le Premier ministre ne soit pas mieux renseigné. Je ne demande pas, comme il le dit, la double nationalité, dans l'hypothèse où le Québec devient pays souverain. C'est dans la loi canadienne.

Si je peux citer au Premier ministre cette petite brochure du Secrétariat d'État du Canada : «Contrairement à la Loi sur la citoyenneté en vigueur au Canada jusqu'en 1977, la loi actuelle permet l'acquisition d'une nationalité étrangère par un citoyen canadien sans perte automatique de la citoyenneté canadienne.» Je suggère que, s'il a des questions à poser, il les pose à M. Mulroney, pas à moi.

Cela étant dit, le Premier ministre veut encore discuter de souveraineté, puis je le remercie pour l'intérêt qu'il porte à cette question. Seulement, je pense qu'il ne saisit toujours pas que ces rapports entre une monnaie commune, une union économique et une structure politique pour tout ça, que les rapports entre ces trois éléments ne sont pas automatiques et, dans certains cas, ne sont même pas souhaitables et, dans d'autres cas, sont franchement impossibles.

Je vais lui en donner des exemples. L'Irlande devient indépendante en 1922, et ces gens-là se sont tirés dessus avec les Anglais pendant 100 ans, sinon davantage. L'atmosphère

est empoisonnée. Qu'est-ce que fait l'Irlande pour sa monnaie? Elle adopte la livre sterling anglaise. Les Anglais sont furieux, mais ils ne peuvent rien y faire, et cela va fonctionner comme ça pendant 20 ans. J'aurais voulu voir, moi, le Premier ministre du Québec, à cette époque, si lui et moi étions nés, aller se promener là-bas en leur disant : «Vous savez, vous voulez avoir la même monnaie que la Grande-Bretagne, mais il vous faut une structure politique commune.» Et ils cherchaient à s'en sortir justement.

Les liens commerciaux, la libre circulation des produits, des services. On vient de passer à l'entente de libre-échange avec les États-Unis. Est-ce que le Canada a décidé de transporter Ottawa à Washington, d'abolir le Parlement à Ottawa, puis de le déplacer là-bas? Ou alors, est-ce que le Canada vise une superstructure par-dessus le Congrès puis la Chambre des communes? Mais non, ils ont établi une grande zone de libre-échange à travers l'Amérique du Nord, enfin, à travers les deux pays, puis, maintenant possiblement l'Amérique du Nord, puis, peut-être un jour, l'Amérique latine. Mais il n'y a toujours pas de projet pour mettre un gouvernement par-dessus ça.

Où est-ce que le Premier ministre va chercher ces principes que, d'ailleurs, soit dit en passant, il est le premier à violer, comme je l'indiquais tout à l'heure, quand, le prenant aux mots, le gouvernement fédéral lui dit : «Vous avez toujours dit, M. le premier ministre du Québec, qu'une monnaie commune voulait dire une sorte de structure fiscale et budgétaire commune? Je vous la propose.» Et là, on voit le premier ministre du Québec dévoiler ses vraies couleurs. Il dit : «Je n'en veux pas!» Je répète : «Où est-ce que le Premier ministre va chercher certaines de ses idées?»

Mais je reviens sur ma question originale. Et je pense, là encore, que le Premier ministre doit nous donner une réponse. Ces pouvoirs économiques que le gouvernement fédéral veut prendre, est-il pour ou contre? Est-ce qu'il trouve cela inacceptable ou non? Et s'il ne veut pas se prononcer aujourd'hui, quand est-ce qu'il va se prononcer? Écoutez, on parle du pain et du beurre, on parle d'emplois, on parle d'implications sur le revenu des gens. Quand est-ce que le premier ministre du Québec va dire que ces pouvoirs économiques que le fédéral veut se donner sont inacceptables?

❖❖❖ **M. Robert Bourassa (Premier ministre)**

Le chef de l'Opposition est quelque peu inattentif. Il me semble que j'ai été clair sur la position du gouvernement comme quoi les changements constitutionnels

n'étaient pas nécessaires, qu'on pouvait agir avec plus d'efficacité par une concertation intergouvernementale. Pourquoi me demande-t-il de répéter ce que j'ai dit à deux ou trois reprises?

Un mot sur la citoyenneté. Il cite la loi canadienne. Je vois le député de Lac-Saint-Jean qui est perplexe. Mais comment ça se fait que son ami, Lucien Bouchard, n'est pas au courant de la loi canadienne puisqu'il n'a pas voulu être d'accord avec le chef de l'Opposition sur la double citoyenneté? Qui connaît mieux la loi : Lucien Bouchard ou le chef de l'Opposition?

L'autre point du chef de l'Opposition, c'est : Mais on a une libre-échange avec les États-Unis, pourquoi on n'aurait pas une union politique? On m'a posé la question. Le chef de l'Opposition était absent à ce moment-là. Ça m'étonne qu'on ne lui ait pas donné la réponse. Il ne faut pas confondre le libre-échange avec l'union monétaire. Le libre-échange est la forme minimaliste de l'union économique : l'union monétaire est la forme maximaliste. Il y a le libre-échange, il y a l'union douanière, il y a le marché commun, il y a l'union monétaire, et c'est pour cela que ça mène à une union politique, surtout des économies intégrées. Des économies intégrées comme celles du Canada anglais et du Québec.

On cite l'Irlande dans les années vingt, qui constituait à peu près 7 % de la population britannique, et dont le commerce international n'était pas dominant dans son économie. Mais, là on parle du Québec, en 1991, 25 % de l'activité économique, qui exporte 40 % de sa production. Alors, c'est pourquoi j'ai toujours soutenu que si on veut avoir une intégration économique aussi poussée qu'une union monétaire, pour éviter ce que, j'appelle le déficit démocratique, il faut accepter une union politique. Parce que dans un cas, c'est un régime politique où la démocratie a le dessus. Dans l'autre cas, ce sont les technocrates qui se trouvent à remplacer les élus du peuple. Alors, simplement sur le plan de la gestion économique, simplement sur le plan de la sécurité financière et de la légitimité démocratique, il faut faire le lien entre l'union monétaire et l'union politique. Autrement, à sa base même et comme chef politique des Québécois, je ne peux pas accepter qu'on assume de tels risques. Accepter une monnaie contre le consentement du Canada, c'est, dès le départ, créer un climat d'instabilité monétaire, et le chef de l'Opposition sait comment tout cela est très volatile ou peut devenir très volatile. À cet égard-là, créer un climat d'instabilité monétaire peut entraîner des coûts financiers considérables pour la population québécoise.